
ZONE DE POLICE ORNEAU - MEHAIGNE

CONVOCATION DU CONSEIL DE POLICE

Conformément à l'art. 27 de la Loi du 7 décembre 1998 organisant un service de Police intégré, structuré à deux niveaux, et à l'art. 87 de la Nouvelle Loi Communale, nous avons l'honneur de convoquer à la séance du Conseil de police qui aura lieu :

Le 26 février 2019 à 19.00 heures

Nouvelle salle du conseil
De la commune de Gembloux.

ORDRE DU JOUR :

SEANCE PUBLIQUE

1. Validation des élections des conseillers de police de Gembloux, d'Eghezée et de La Bruyère – Prestation de serment des conseillers de police – Installation du conseil.
2. PV du conseil de police du 20 novembre 2018 – Approbation – Décision.
3. Conseillers de police – Calcul des jetons de présence – Décision.
4. Conseillers de police – Fixation du montant des jetons de présence – Décision.
5. Budget 2019 de la zone de police – Approbation par la tutelle provinciale – Information.
6. Présentation de la zone de police – Information.
7. Présentation du rapport du profil financier de la zone réalisé par Belfius – Information.
8. Déclassement de véhicules – Décision.
9. Déclassement de matériel informatique – Décision.

La secrétaire du Collège de Police,



S. CHAHED

Pour le Collège de Police,

Le Président du Collège de Police,



B. DISPA

Adresse de correspondance :
Monsieur B. DISPA, Président
Chaussée de Tirlemont, 105
5030 Gembloux